



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE FORMATION

1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente définissent les droits et obligations régissant les relations contractuelles entre LUMEN ET SENS et le client. Elles s'appliquent à toutes les formations dispensées par LUMEN ET SENS.

Le Cabinet LUMEN ET SENS est une EURL au capital de 500 euros, immatriculée à l'INSEE sous le numéro de Siret 84158744700019 dont le siège social est situé 5 rue du Chêne à Quesnoy-sur-Deûle, représentée par Séverine Duflos.

Le terme « Client » désigne la personne morale signataire de la convention de formation, au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail, ou la personne physique signataire du contrat de formation et acceptant les présentes conditions générales, au sens de l'article L.6353-3 du Code du Travail ou encore les signataires de la formation tripartite au sens de l'article R.6322-32 du Code du Travail.

Les conditions générales s'appliquent de façon exclusive entre LUMEN ET SENS et le client.

2. CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les modalités particulières de l'intervention prévue entre LUMEN ET SENS et le Client sont régies par les conditions particulières auxquelles lesdites conditions générales sont indexées.

Toute prestation complémentaire convenue par le Client et LUMEN ET SENS, et non expressément prévue dans les conditions particulières, devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Toute condition formulée par le Client et considérée comme non applicable par LUMEN ET SENS pourra être rejetée.

3. ACCEPTATION ET VALIDITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Le seul fait d'accepter une offre de LUMEN ET SENS emporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Les offres de LUMEN ET SENS sont valables dans la limite du délai d'option fixé à un mois à compter de la date de l'offre, sauf stipulations contraires portées sur celle-ci.

Les conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par LUMEN ET SENS, les modifications seront applicables à toutes les commandes postérieures à ladite modification.

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION

La convention n'est parfaitement conclue entre les parties que sous réserve de l'acceptation expresse de la commande. L'acceptation de la commande se fait par renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné à l'adresse suivante :

LUMEN ET SENS
5 rue du Chêne
59890 Quesnoy-sur-Deûle

Mail : sduflos@lumen-et-sens.com
Tel : 06 60 76 32 68

Toute modification de la commande demandée par le Client est subordonnée à l'acceptation expresse et écrite du Prestataire.

4.1. Concernant les conventions de formation (financement entreprise)

Pour chaque inscription à une action de formation, le Client reçoit une convention de formation, dont il s'engage à retourner à LUMEN ET SENS un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

4.2. Concernant les contrats de formation (financement personne physique à ses frais)

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle est établi, conformément aux dispositions de l'article L.6353-3 du Code du Travail. A compter de la signature de ce contrat, le Client a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe LUMEN ET SENS par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au Client.

4.3. En cas de financement par un organisme payeur

Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de sa formation auprès de son OPCO, de faire sa demande de prise en charge avant sa formation et de se faire rembourser les sommes correspondantes.

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation, de s'assurer de la bonne fin de cette demande et de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription.

La convention ou le contrat de formation doit être accompagné de l'attestation de prise en charge par l'OPCO du prix de l'action de formation et du montant de ladite prise en charge.

4.4. Concernant les autres prestations

Pour chaque inscription à toute autre prestation, le client reçoit un contrat de prestation de service, dont il s'engage à retourner à LUMEN ET SENS un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

5. CONDITIONS FINANCIÈRES

Les honoraires sont établis nets de taxe.

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement des participants à la formation ne sont pas compris dans le prix de la formation et restent à la charge exclusive du Client. En cas de souhait exprimé à l'inscription et d'option proposée par LUMEN ET SENS, les repas sont facturés en sus et imputables sur la participation de l'employeur dans la limite d'un montant défini conjointement entre LUMEN ET SENS et l'employeur.

Tous les frais engagés en plus de ceux prévus dans la convention ou le contrat de formation ne pourront être engagés par LUMEN ET SENS qu'avec l'accord préalable, écrit et express du Client. A défaut, LUMEN ET SENS les conservera à sa charge.

6. CONDITIONS ET MOYENS DE PAIEMENT

6.1. Modalités de facturation

La facture est adressée conformément aux conditions de la convention ou du contrat de formation.

6.2. Modalités de paiement

Les paiements ont lieu à réception de la facture, sans escompte, ni remise, ni ristourne sauf accord particulier.

Les paiements sont effectués en euros par virement bancaire à notre banque CEHDF 16275, libellé au nom de LUMEN ET SENS, BIC CEPAFRPP627, IBAN FR76 1627 5006 0008 0017 0651 913, ou par chèque à l'ordre de LUMEN ET SENS.

Les dates de paiement convenues contractuellement ne peuvent être remises en cause unilatéralement par le Client sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige. Si le versement d'arrhes est prévu, le contrat ne sera considéré comme conclu, qu'après l'encaissement des fonds.

Tout paiement effectué en d'autres mains que celles de LUMEN ET SENS ne sera pas considéré comme libératoire.

6.3. Subrogation de paiement par un OPCO ou tout autre organisme

En cas de subrogation de paiement conclu entre le Client et l'OPCO ou tout autre organisme, LUMEN ET SENS transmet directement les factures et les attestations de présence à l'OPCO ou tout autre organisme.

Il appartient à l'OPCO ou tout autre organisme d'informer LUMEN ET SENS des modalités spécifiques de règlement.

Le Client s'engage à verser à LUMEN ET SENS le complément entre le coût total des actions de formation mentionné dans la convention de formation ou le contrat de formation et le montant pris en charge par l'OPCO ou tout autre organisme. LUMEN ET SENS adresse au Client les factures relatives au paiement du complément cité article 5 de la présente. En cas de modification de l'accord de financement par l'OPCO ou tout autre organisme, le Client reste redevable du coût de la formation non financé par ledit organisme.

6.4. Retard de paiement

Toute somme non payée dans le délai fixé est susceptible de porter intérêts. Conformément à l'article L.441-6 du Code du Commerce, les pénalités de retard de règlement des factures sont calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage.

En cas de retard ou de défaut de paiement, les sommes dues deviennent immédiatement exigibles. Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues.

LUMEN ET SENS se réserve la possibilité de suspendre son intervention jusqu'au paiement intégral des sommes dues, et de refuser toute commande ultérieure du même client en cas de contestation de sa part sur une commande préalablement effectuée.

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit sur décision de LUMEN ET SENS.

7. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES

7.1. Attestation de présence

A l'issue de toute action de formation, LUMEN ET SENS adresse une attestation de formation au Client ou à l'organisme payeur désigné par le Client.

7.2. Obligations de moyens

LUMEN ET SENS s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens matériels, techniques et humains lui permettant de garantir la bonne exécution de la convention ou du contrat.

Le Client reconnaît à LUMEN ET SENS ses obligations de moyens, et s'engage à collaborer au mieux avec LUMEN ET SENS pour assurer la pleine réussite de sa mission. En particulier, le Client doit fournir spontanément, sans réserve ni exception, les informations de toute nature qui peuvent être utiles à l'intervention de LUMEN ET SENS.

7.3. Responsabilités

LUMEN ET SENS ne pourrait être tenu pour responsable de l'ensemble des pertes et / ou dommages directs et indirects qui pourraient subvenir au Client ou à des tiers au cours ou du fait de l'exécution de la présente convention ou du présent contrat.

LUMEN ET SENS ne pourrait être tenu pour responsable de l'inexécution du contrat conclu en cas de force majeure, de perturbation ou de grève totale ou partielle. La responsabilité de LUMEN ET SENS est limitée au montant de la prestation figurant à la convention ou au contrat régularisé avec le Client.

8. REPORT OU ANNULATION

8.1. Report ou annulation à l'initiative du Client

Le Client s'engage à informer LUMEN ET SENS, par courriel ou courrier postal, au plus tard 21 jours calendaires avant le début de la formation, de toute demande de report ou d'annulation. Passé ce délai, LUMEN ET SENS se réserve le droit de facturer au Client :

- Les frais de location de salle, les frais de déplacement et d'hébergement non remboursables, déjà engagés au moment du report ou de l'annulation de la formation.
- Les frais de report ou d'annulation selon les règles suivantes :
 - 30% du prix HT, si la demande est formulée dans le délai de 21 jours à 15 jours avant le début de la formation,
 - 70% du prix HT, si la demande est formulée dans le délai de 14 jours à 8 jours avant le début de la formation,
 - 100% du prix HT, si la demande est formulée dans le délai de moins de 7 jours avant le début de la formation.

8.2. Report ou annulation à l'initiative de LUMEN ET SENS

LUMEN ET SENS se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants et après en avoir échangé avec le Client, d'annuler la prestation jusqu'à trois jours de la date prévue de début de la formation. Dans ce cas, LUMEN ET SENS en informe le Client.

Aucune indemnité ne sera versée par LUMEN ET SENS en raison d'une annulation de son fait, liée au nombre insuffisant de participants.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales ou internationales en matière de droits d'auteurs et de droits voisins.

Le Client s'engage, dans ces conditions, à ne pas reproduire, reprendre, communiquer, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse et préalable de LUMEN ET SENS. Par conséquent, le Client s'engage à n'effectuer aucune opération de vente, de location, de transfert à des tiers ou de mise à leur disposition des informations et des contenus des formations.

10. SOUS-TRAITANCE

LUMEN ET SENS se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations qui lui sont confiées auprès de toute personne morale ou physique, n'appartenant pas à la Société LUMEN ET SENS, et ce sous son entière responsabilité.

Le sous-traitant devra se soumettre aux mêmes engagements que ceux expressément stipulés par les présentes. LUMEN ET SENS veillera à ce que le contrat de sous-traitance ne puisse en aucun cas venir entraver la jouissance paisible du service par le Client et interférer avec la présente convention.

11. DONNÉES PERSONNELLES - RGPD

LUMEN ET SENS est amené, pour inscrire le Client, mettre en œuvre et suivre les prestations fournies, à recueillir des informations et des données personnelles. Celles-ci ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les prestataires qui contribuent à dispenser le service attendu et qui sont tenus de respecter la confidentialité des données et à ne les utiliser que dans le cadre de la prestation pour laquelle ils interviennent.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi du 20 juin 2018 relative au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), le Client dispose du droit d'accès, de suppression et de modification des données personnelles le concernant et

ayant été collectées par LUMEN ET SENS. Pour exercer ce droit, il suffit au Client d'envoyer un courriel ou un courrier postal à l'adresse figurant à l'article 4 du présent document.

12. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le contrat est soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

Les dispositions du contrat ou de la convention reprennent en totalité l'accord intervenu entre les parties. Elles prévalent sur toutes propositions, conditions ou accords antérieurs, ainsi que sur toutes autres communications entre les parties se rapportant à l'objet du contrat. Toute tolérance ou renonciation d'une des parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus au contrat, quels qu'en aient pu être la fréquence ou la durée, ne saurait constituer une modification du contrat ou générer un droit quelconque, sans avenant écrit comportant la signature de toutes les parties.

Il est également convenu que si une ou plusieurs des clauses du contrat sont tenues, en tout ou partie, pour non valables ou déclarées telles en application des dispositions légales, réglementaires, administratives ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente, les autres clauses garderont toute leur force et leur portée dans la mesure où l'équilibre économique et contractuel de la convention ou du contrat n'en est pas affecté. Dans le cas contraire, les parties conviendront ensemble de nouvelles dispositions contractuelles pour retrouver l'équilibre initial.

Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent contrat sera soumis au Tribunal de commerce de Lille Métropole (France) exclusivement compétent, y compris en référé, nonobstant l'appel en garantie ou la pluralité de défendeurs.